

récépissé non autorisé a travailler

Par benha, le 23/03/2021 à 16:12

Bonjour,

je viens d'obtenir un recepissé de 6 mois portant la mention Vie Privée et Familiale mais ne m'autorise pas à travailler.

Je voulais savoir si je pourrais m'inscrire a la mission locale pour avoir accés à une formation.